

22.09.2012 - 11:00 Uhr

Les négociations pour la nouvelle CCT ont abouti

Bern (ots) -

Berne, le 22 septembre 2012. La SSR et le Syndicat suisse des mass media (SSM) sont parvenus, après sept séances de négociation, à s'entendre sur une nouvelle convention collective de travail 2013 (CCT). Elle entre en vigueur le 1er janvier 2013 et est valable quatre ans.

Les améliorations concernent différentes dispositions, qui ont été simplifiées et harmonisées. Dans plusieurs domaines, les délégations des partenaires sociaux sont parvenues à dégager des solutions communes. La SSR ne réalise pas entièrement ses objectifs, à savoir simplifier la CCT et faire de modestes économies. Avec le résultat d'aujourd'hui, elle reste néanmoins un bon employeur, aux conditions d'embauche attrayantes.

La convention collective de travail de la SSR s'applique à 5'000 collaborateurs, toutes régions confondues : Radio Télévision Suisse (RTS), Schweizer Radio und Fernsehen (SRF), Radiotelevisione svizzera (RSI), Radiotelevisiun Svizra Rumantscha (RTR), swissinfo et la Direction générale.

Pour la SSR, la nouvelle CTT peut entrer en vigueur le 1er janvier 2013. De son côté, le SSM doit obtenir l'aval de la Conférence professionnelle, avant le vote de ses membres.

Contact:

Communication d'entreprise SSR

Daniel Steiner, porte-parole, 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100725278> abgerufen werden.